



**Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Éducation Nationale**

Montreuil,
le 31 janvier 2020



Surveillance des E3C : les personnels ne sont ni des bouche-trous, ni des briseurs de grève !

En ce moment, dans les académies, commencent à se tenir ou sont prévues de se tenir les E3C dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau baccalauréat voulu par le gouvernement et le ministre BLANQUER.

Depuis plusieurs semaines, de nombreux enseignants, avec les organisations syndicales représentatives FNEC FP-FO, CGT Education, SNES-FSU et SUD Education, dénoncent l'impréparation de ces épreuves (ouverture désorganisée et très tardive de la banque nationale de sujets en matière de qualité d'apprentissage et de certification, ...). Ce qui est en jeu, c'est bien la rupture d'égalité entre les candidats due notamment à une mise en œuvre locale et non nationale.

À aucun moment, le ministre n'a envisagé de remettre en cause la tenue de la première session d'E3C. C'est cette obstination qui a conduit l'intersyndicale à s'opposer à la mise en œuvre de cette session notamment par la grève des surveillances, mouvement rejoint par de nombreux lycéens qui demandent l'annulation de cette session des E3C.

Dans ce contexte, et dans de nombreuses académies, les recteurs ont demandé aux chefs d'établissement de solliciter les personnels non-enseignants en cas d'absence massive des personnels enseignants. Dans de nombreux établissements, beaucoup de collègues administratifs se posent la question de refuser de surveiller ces épreuves.

Si la circulaire sur l'organisation et le suivi des épreuves du Bac indique que « le chef de centre désigne les surveillants parmi le personnel enseignant de l'établissement centre d'examen...il peut, toutefois, compléter les équipes de surveillants par des professeurs provenant d'un établissement voisin ou, à titre exceptionnel, par tout personnel relevant de l'éducation nationale. »

Le SPASEEN-FO le rappelle : la surveillance d'examens relève d'un acte pédagogique et les personnels administratifs des établissements scolaires n'ont ni vocation ni compétence pour assurer ce type de mission.

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève dans le cadre du mouvement contre le projet gouvernemental de réforme des retraites. Les collègues peuvent donc se mettre en grève et rejoindre les mobilisations. Au-delà de la grève, nous devons tous réagir en demandant notamment quelle sera la compensation de ce surcroît de travail ?

Les personnels administratifs ne sont pas des bouche-trous. Dans un contexte de suppressions de postes qui continuent, de mutualisations, de transfert toujours plus important de charges de travail et missions vers les EPLE, l'organisation des E3C retombe sur les établissements alors que les personnels administratifs suffoquent déjà.

C'est pourquoi le SPASEEN-FO appelle tous les personnels administratifs à se joindre aux enseignants et lycéens pour demander le retrait de cette réforme.

Nous demandons au ministre de mettre fin à toutes les pressions et rétablir le plus rapidement possible, un climat serein dans notre ministère. Le rejet de cette politique dévastatrice est réel et toute répression doit immédiatement cesser.